



Foire à tout

01/05/2020

Bulletin d'inscription / Règlement

Nom - Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone et/ou mail :

Mètre linéaire réservé :

Signature précédée de « Lu et approuvé »

Préambule :

Nous souhaitons accueillir un grand nombre d'exposants afin d'attirer un maximum de visiteurs et faire encore plus connaître notre association. Les bénéfices de cette manifestation seront versés aux cavaliers des équipes de Horse-ball pour les aider à financer leur participation au championnat de France qui se dérouleront au mois de mai à Lamotte Beauvron.

Article 1 : ADRESSE

La manifestation dénommée « Foire à tout de l'ACD » organisée par l'Association des Cavaliers de la Durdent se déroulera au **centre équestre situé au 2 rue du Colombier à Héricourt en caux.**

Article 2 : MODALITES DE RESERVATION

La manifestation est ouverte aux particuliers ainsi qu'aux professionnels.

Les participants devront retourner les documents ou se rendre à l'adresse indiquée ci-dessus afin d'enregistrer leur inscription. Pour être validée, toute demande doit être impérativement complète et signée.

Liste des documents :

- Demande d'inscription/règlement rempli et signé
- Photocopie recto/verso de la pièce d'identité
- L'attestation sur l'honneur complétée pour les particuliers
- Photocopie de la carte professionnelle pour les professionnels

Article 3 : MOYENS DE PAIEMENT

Le règlement des réservations se fera par espèces ou par chèque libellé à l'ordre de « L'association des Cavaliers de la Durdent ». Si envoi par voie postale, le règlement devra se faire uniquement par chèque avec envoi au plus tard le 27 avril au siège de l'association au 6 impasse Saint-Martin 76560 Héricourt en caux.

Article 4 : CALENDRIER ET MODALITES D'INSCRIPTION

Les demandes d'inscription se feront à partir du 1er mars jusqu'au 30 avril (sauf envois postaux jusqu'au 27 avril à cause des délais postaux). Elles pourront être réalisées :

- Au centre équestre en fin de journée les jours de semaine ou le samedi toute la journée.
- Soit par envoi des documents par voie postale, la confirmation se fera par mail ou téléphone.
- Soit le jour de la manifestation aux heures prévues pour l'installation des exposants.

Article 5 : TARIFS

Les tarifs pour la Foire à tout sont de :

2€ le mètre linéaire

3€ le mètre linéaire si inscription le 1er mai

En cas d'annulation après le 30 avril, sauf cas de force majeure ou d'évènements graves justifiés, les frais de réservation ne seront pas remboursés.

Il est impératif de laisser son emplacement propre. Une **caution d'un montant de 10€** sera demandé aux exposants à l'inscription pour l'emplacement propre. Il sera restitué à son départ, si celui-ci est rendu dans le même état de propreté où il l'a trouvé.

Article 6 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand (personne inscrite). Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite.

Les mineures exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Dès lors que la manifestation débute, aucun remboursement ne sera effectué (même pour conditions climatiques).

En cas de force majeure, rendant impossible la réalisation de la manifestation, les sommes versées par les exposants seront remboursées, sans autre indemnité. Un retard d'ouverture et/ou une fermeture anticipée ne pourront en aucun cas, donner lieu à un remboursement ou indemnité.

Article 7 : INSTALLATION DES STANDS

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Les emplacements disponibles seront effectués le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

L'installation des stands devra se faire de 6H à 9H. Passé ce délai, aucun véhicule ne pourra se déplacer sur le site ouvert au public jusqu'à 18H (sauf accord écrit par l'association). De plus, aucun véhicule ne pourra rester stationné au niveau des stands sans accord préalable.

Tout emplacement réservé non occupé à partir de 9H sera considéré comme étant libre.

Le matériel (table/chaise) ne sera pas fourni par l'association.

Les originaux des pièces d'identité devront être présentés le jour de la manifestation.

Article 8 : DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par l'organisateur. Celui-ci se réserve le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce présent règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Tout comportement agressif entraînera une exclusion du site.

L'association se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, parapluies, structures,...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Le participant s'engage à être conforme à la législation en vigueur et assume l'entière responsabilité de ses ventes.

Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues de leur stand, ni à la diffusion de ces vues concernant la communication liée à la manifestation.

L'association se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

La présence à cette journée implique l'acceptation de ce présent règlement. **La signature du bulletin d'inscription engage la prise en considération du règlement.**